



## Swiss Netball: reprise des activités de Netball et plan de sortie

La Suisse se trouve toujours dans une situation extraordinaire. Le Conseil fédéral assouplit progressivement les mesures qu'il a édictées. Tous les établissements concernés par ces mesures d'assouplissement doivent présenter et mettre en œuvre un plan de protection. L'ensemble des personnes concernées doivent pouvoir suivre les règles d'hygiène et de conduite y compris sportifs et entraîneurs.

Les activités sportives sans contact physique et un maximum de 5 personnes (y compris entraîneur, entraîneur ou superviseur) sont autorisés à partir du 11 Mai, y compris l'utilisation des installations sportives tant que des mesures de précaution sont en place et peuvent être observé. La santé et le bien-être des athlètes sont d'une importance primordiale et en aucun cas du risque doit être pris.

Pour pouvoir reprendre les activités de netball, chacun doit garantir que les directives émises par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ainsi que par le Conseil fédéral et l'Office fédéral des sports (Office fédéral du sport OFSPO) sont respectées.

Les règles de distance sociale s'appliquent toujours, une chose qui est plus facile à maintenir dans certains sports que dans d'autres. Le netball est un sport de contact et nous espérons autant que vous que nous pourrons progressivement nous remettre à jouer de manière sûre et sécurisée.

Ce plan de protection sera envoyé aux dirigeants de chaque club. La responsabilité de la mise en œuvre cohérente correspondante incombe aux dirigeants des clubs et aux exploitants des installations sportives. Swiss Netball décline toute responsabilité en cas d'infection éventuelle.

Chaque club ou groupe d'entraînement doit élaborer un concept individuel concret basé sur ce concept de protection de Swiss Netball et le coordonner avec les concepts de protection des exploitants des installations sportives correspondantes. Chaque club ou groupe d'entraînement doivent nommer un représentant Covid 19 qui doit s'assurer que toutes les exigences sont remplies.

Ce qui suit s'applique uniquement aux Netball clubs. Il existe des directives distinctes pour les sports scolaires publiées par les cantons.

Swiss Netball rappelle à tous ses membres que tous les événements Swiss Netball ont été reportés jusqu'à nouvel ordre.

**Règles d'hygiène:**

- Chaque athlète doit porter un gel désinfectant sur soi à risque d'entrée à la séance d'entraînement par l'entraîneur.
- Tous les athlètes et entraîneurs doivent se laver les mains avant et après l'entraînement.
- Tous l'équipements, y compris les balles, les cônes, les poteaux de netball, les dossards, etc. doivent être nettoyés/lavés avec un désinfectant avant et après chaque séance d'entraînement, soit par les athlètes, soit par l'entraîneur.
- Tous les athlètes et entraîneurs doivent s'efforcer d'utiliser leur propre moyen de transport pour assister aux séances d'entraînement, par ex. marche, vélo ou leur propre voiture. L'utilisation des transports publics n'est pas recommandée.
- Tous les athlètes et entraîneurs doivent arriver aux séances d'entraînement habillé en kit d'entraînement. L'utilisation des vestiaires et des douches est interdite.
- Tous les athlètes et entraîneurs peuvent avoir leur propre bouteille d'eau mais ne peuvent pas la partager avec personne d'autre.
- Aucune prise de contact est autorisée.
- Les participants s'engagent à respecter strictement le concept de nettoyage de l'installation sportive. Cela comprend l'utilisation de toutes les infrastructures concernées, qui doivent être définies à l'avance.
- Du produit désinfectant est disponible dans l'installation sportive.
- L'exploitant de l'infrastructure sportive détermine les intervalles de maintenance et de nettoyage des salles par le concierge.

#### **Règles de distance sociale:**

- Aucune défense ne peut avoir lieu lors d'une séance d'entraînement et la règle de 2 mètres doit être respectée à tout moment.
- Tous les athlètes doivent avoir leur propre ballon et ne doivent pas échanger leur ballon avec quiconque, y compris l'entraîneur, pendant toute la séance d'entraînement. Les ballons doivent être numérotés ou marqués de manière à ce que tous les athlètes et entraîneurs sachent à qui appartient le ballon.
- Toute démonstration de l'entraîneur doit être à au moins 2 m des autres joueurs utilisant son ballon.

#### **Structure des séances d'entraînement:**

- Un maximum de quatre athlètes et un entraîneur sont autorisés.
- Les heures d'entraînement doivent être réservées et confirmées.
- L'inscription à l'entraînement est obligatoire pour tous les athlètes. La participation doit être signalée à l'avance à l'entraîneur, de manière à être enregistrée et archivée pour retracer toute chaîne d'infection. A la fin de l'entraînement, la liste doit être envoyée à la secrétaire du club.
- Les échauffements doivent être faits individuellement et à l'extérieur si possible.
- Tous les participants doivent garder une distance de 2m (10m<sup>2</sup> par personne).
- Les groupes d'entraînement doivent rester les mêmes. Les quatre mêmes athlètes doivent s'entraîner ensemble jusqu'à ce que le Conseil fédéral modifie les restrictions.
- Tout athlète ou entraîneur qui présente l'un des symptômes suivants - fièvre, toux, maux de tête, membres endoloris, mal de gorge, etc. ne doit pas assister à la séance d'entraînement, doit rester à la maison en isolation. La personne doit informer son médecin et suivre ses instructions. Tous les autres athlètes et l'entraîneur doivent être informés immédiatement et placés en quarantaine.
- Tous les athlètes et entraîneurs qui sont dans la catégorie vulnérable, par ex. les asthmatiques, les maladies chroniques ou le diabète doivent respecter les ordres de l'Office fédéral du sport (OFSP) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et ne pas assister aux séances de formation.

- Après l'entraînement, l'installation sportive indoor doit être ventilée par l'entraîneur.

La règle est la suivante: si un club n'est pas en mesure de démontrer et de garantir la protection correcte pour tous, aucune activité sportive ne peut avoir lieu dans le club. L'OFSP et l'OFSP assisteront au hasard à des sessions de formation.

Voici les directives émises par le Conseil fédéral et Swiss Olympic :

# New coronavirus: gradual easing of measures

From 11 May (Phase 2)

## Open or permitted



Primary and lower secondary schools



Face-to-face teaching of up to 5 students (upper secondary schools, higher education and other educational institutions)



Exams at educational institutions



Retail stores and markets



Travel agencies



Museums, libraries and archives (excl. reading rooms)



Popular sport not involving physical contact (in groups of no more than 5, no matches)



Competitive sport and professional leagues (no matches)



Restaurants for groups of 4 and families with children



Sports facilities for training



More frequent public transport services

## Still applicable:



Keep your distance



Observe hygiene rules



Home office if possible

Since 27 April (Phase 1)

## Open or permitted

- DIY stores, garden centres and florists
- Hairdressers and beauty salons
- Self-service facilities
- Physiotherapy and massage practices
- All procedures in all health facilities

From 8 June (Phase 3)

## Expected to reopen or be permitted

- Gatherings of more than five people
- Other educational institutions
- Theatres and cinemas
- Zoos and botanic gardens
- Swimming pools
- Religious services
- Mountain transport services



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesrat  
Conseil fédéral  
Consiglio federale  
Cussegl federal  
Federal Council

Status: 4th May 2020

Concepts de protection dans le sport associatif  
après l'assouplissement des mesures

# Spirit of Sport

signifie  
maintenant ...



Respecter les **règles de distanciation**



Protéger particulièrement les **groupes à risque**



Eviter tout **contact corporel**



Respecter les **règles d'hygiène**  
de l'OFSP



Renoncer (pour l'heure) aux **compétitions**



**Minimiser les risques**  
dans tous les domaines



Réduire les **groupes d'entraînement**  
(max. 5 pers.)



Concept de protection pour  
la restauration dans le **local du club**



**Renoncer aux manifestations**  
comme les fêtes et  
les assemblées générales



Commencer par des **activités extérieures**



Se changer et se doucher  
**à domicile**



Renoncer provisoirement au **covoiturage**

**swiss** olympic